



Mairie de TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE

Département d'Eure et Loir

Communauté de Communes du Perche

6, Rue de la Mairie -28400 – TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE.

Tél. fax : 02 37 52 16 55

E-mail trizay.mairie@wanadoo.fr

Site <http://www.trizay-perche.org>



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 7 MARS 2024 CONSEIL MUNICIPAL

Convocation adressée le 29 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Trizay-Coutretôt-Saint-Serge, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de MONICAULT, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. de MONICAULT Bertrand, Mme SAULNIER Josette, M. VALLEE Dany, Mme GRENECHE Sandrine, Mme JOBLET Brigitte, M. BAILLEAU Ludovic, M. GOUPIL Christophe, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. de KERGORLAY Bertrand donne pouvoir à Mme JOBLET Brigitte, M. CHAUVIN Arnaud donne pouvoir à Mme SAULNIER Josette

Absent : M. SAUQUES Nicolas

Secrétaire de séance : Mme JOBLET Brigitte

Le compte-rendu de la séance du 15 février 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION n° 2024-04

BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

Vu le budget principal,

Le Conseil Municipal :

- examine le compte administratif et le compte de gestion présentés pour l'année 2023.

Il se résume ainsi :

Section de fonctionnement :

<u>Recettes</u>	477 781.79 € (dont excédent 2022 : 165 387.54€)
<u>Dépenses</u>	261 438.03 €
Excédent au 31/12/2023 :	216 343.76 €

Section d'investissement :

<u>Recettes</u>	625 153.02 € (dont excédent 2022 : 159 558.19 €)
<u>Dépenses</u>	93 568.88 €
Excédent au 31/12/2023 :	531 584.14 €

Excédent de clôture au 31/12/2023 : 747.927.90 € (hors reste à réaliser)

Compte tenu du Reste à réaliser pour un montant total de 22 763.21 € (recettes 7 110.10 € - dépenses : 29 873.31 €) l'excédent global s'établit comme suit :

Reste à réaliser en Dépenses :	22 763.21 €
Excédent au 31/12/2023	747 927.90 €
<u>Excédent global de clôture au 31/12/2023 :</u>	725 164.69 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif mis au vote par Mme SAULNIER Josette (M. de Monicault, ordonnateur, ne prenant pas part au vote du C.A.)
- approuve le compte de gestion de l'exercice.

DELIBERATION n° 2024-05

BUDGET ANNEXE - LOGEMENTS SOCIAUX : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

Vu le budget logements sociaux

Le Conseil Municipal :

- examine le compte administratif et le compte de gestion présentés pour l'année 2023.

Il se résume ainsi :

Section de fonctionnement :

<u>Recettes</u>	32 849.69 €	(dont excédent 2022: 14 604.05 €)
<u>Dépenses</u>	11 929.39 €	

Excédent au 31/12/2023 : 20 920.30 €

Section d'investissement :

<u>Recettes</u>	311 439.50 €	
<u>Dépenses</u>	332 939.98 €	(dont déficit 2022 : 4 821.32€)

Déficit au 31/12/2023 : 21 500.48€

Déficit global de clôture au 31/12/2023 : 580.18 €

- approuve le compte administratif, mis au vote par Mme SAULNIER Josette (M. de Monicault, ordonnateur, ne prenant pas part au vote du C.A.),
- approuve le compte de gestion de l'exercice.

DELIBERATION n° 2024-06

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE HAMEAU DU CHENE » : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

Vu le budget Lotissement communal,

Le Conseil Municipal :

- examine le compte administratif et le compte de gestion présentés pour l'année 2023.

Il se résume ainsi :

Section de fonctionnement :

<u>Recettes</u>	0.00 €	
<u>Dépenses</u>	63 951.57 €	(dont déficit 2022 : 63 951.57€)

Déficit de fonctionnement au 31/12/2023 : 63 951.57 €

Section d'investissement :

<u>Recettes</u>	0.00 €	
<u>Dépenses</u>	51 532.24 €	(dont déficit 2022 : 51 532.24 €)

Déficit d'investissement au 31/12/2023 : 51 532.24 €

Déficit global de clôture au 31/12/2023 : 115 483.81 €

- approuve le compte administratif mis au vote par Mme SAULNIER Josette (M. de Monicault, ordonnateur, ne prenant pas part au vote du C.A.),
- approuve le compte de gestion de l'exercice.

DELIBERATION n° 2024-07

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du résultat du compte administratif de l'exercice 2023,

- Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2023 : **216 343.76 €**
(dont report 2022 : 165 387.54 €)
- Excédent d'investissement au 31 décembre 2023 : **531 584.14 €**
(dont report 2022 : 159 584.14 €)

EXCEDENT de clôture au 31/12/2022 de l'exercice : 747 927.90 € (hors reste à réaliser)

- Reste à réaliser en recettes au 31 décembre 2023 : 7 110.10 €
- Reste à réaliser en dépenses au 31 décembre 2023 : 29 873.31 €
- 22 763.21 €

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de cet exercice,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- **Affectation à la section d'investissement (R 001) : 531 584.14 €**
- **Report en recettes de fonctionnement (R 002) : 216 343.76 €**

DELIBERATION n° 2024-08

BUDGET ANNEXE - LOGEMENTS SOCIAUX : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du résultat du compte administratif de l'exercice 2023,

- Excédent de fonctionnement : 20 920.30 €
- Déficit d'investissement : - 21 500.48 €
Résultat global : - 580.18 €

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de cet exercice,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- **Affectation à la section d'investissement (D 001) : 21 500.48 €**
- **Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 20 920.30 €**

DELIBERATION n° 2024-09

BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT « LE HAMEAU DU CHENE » : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du résultat du compte administratif de l'exercice 2023,

- Déficit de fonctionnement : 63 951.57 €
- Déficit d'investissement : 51 532.24 €
Résultat global : - 115 483.81 €

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de cet exercice,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- **Report de la section d'investissement (D 001) : 51 532.24 €**
- **Report de la section de fonctionnement (D 002) : 63 951.57 €**

TRAVAUX DE RESTAURATION EGLISE SAINT MARTIN : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE « PLAN EGLISES ET PETITS PATRIMOINES REMARQUABLES » 2024 – CONSEIL DEPARTEMENTAL

Vu le règlement du « Plan Eglises et petits patrimoines remarquables » pour l’année 2024,
 Vu le projet de travaux de restauration de l’Eglise Saint Martin (travaux prioritaires – phase 1),
 Considérant que l’Eglise Saint Martin est inscrit comme patrimoine non classé,
 Considérant la nécessité de réaliser ces travaux afin de sauvegarder notre patrimoine,
 Considérant l’éligibilité du projet au titre du « Plan Eglises et petits patrimoines remarquables » au taux de 30% de la dépense hors taxe,

M. le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de « Plan Eglises et petits patrimoines remarquables » pour l’année 2024, auprès du Conseil départemental d’Eure-et-Loir,
 Vu l’estimation prévisionnelle globale des travaux de 376 444.72 € ht (travaux et maîtrise d’œuvre)
 Considérant les finances de la commune,

Le Conseil municipal, après délibération,

- SOLLICITE à l’unanimité une subvention auprès du Conseil départemental d’Eure-et-Loir au titre du « Plan Eglises et petits patrimoines remarquables » pour ces travaux de restauration de l’Eglise Saint Martin pour un montant de 112 933.42 € soit 30% du coût hors taxe du projet auprès du Conseil départemental d’Eure-et-Loir
- ETABLIT le plan de financement prévisionnel comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux de restauration avec options (PSE)	351 550.29 €	Autofinancement	173 511.30 €
Maitrise d’œuvre	24 894.43 €	Subvention Etat	90 000.00 €
		Subvention Conseil Dép. 28 30%	112 933.42 €
TOTAL :	376 444.72 €	TOTAL :	376 444.72 €

La durée prévisionnelle des travaux est de 8 mois.

QUESTIONS DIVERSES

Le calvaire situé sur la RD955 a été restauré suite à l’accident d’un choc de véhicule en mai 2023.
 La date limite d’inscription sur les listes électorales est fixé au 3 mai 2024.
 Elections européennes : 9 juin 2024

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 4 avril 2024.

Fin de la séance : 21h45